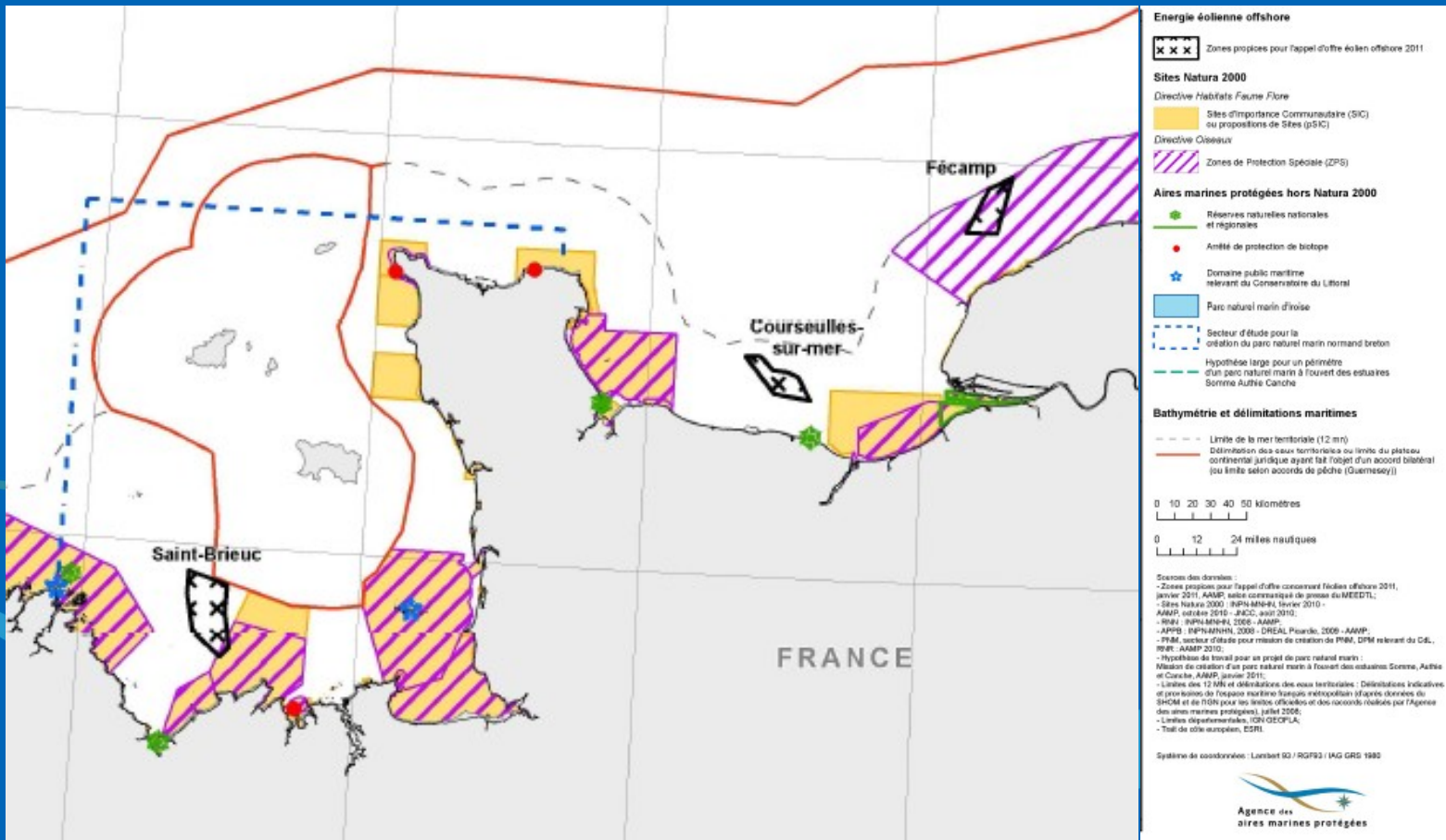


# **Projet de Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer**



**Intervention Morgane Remaud  
Agence des Aires Marines Protégées.**

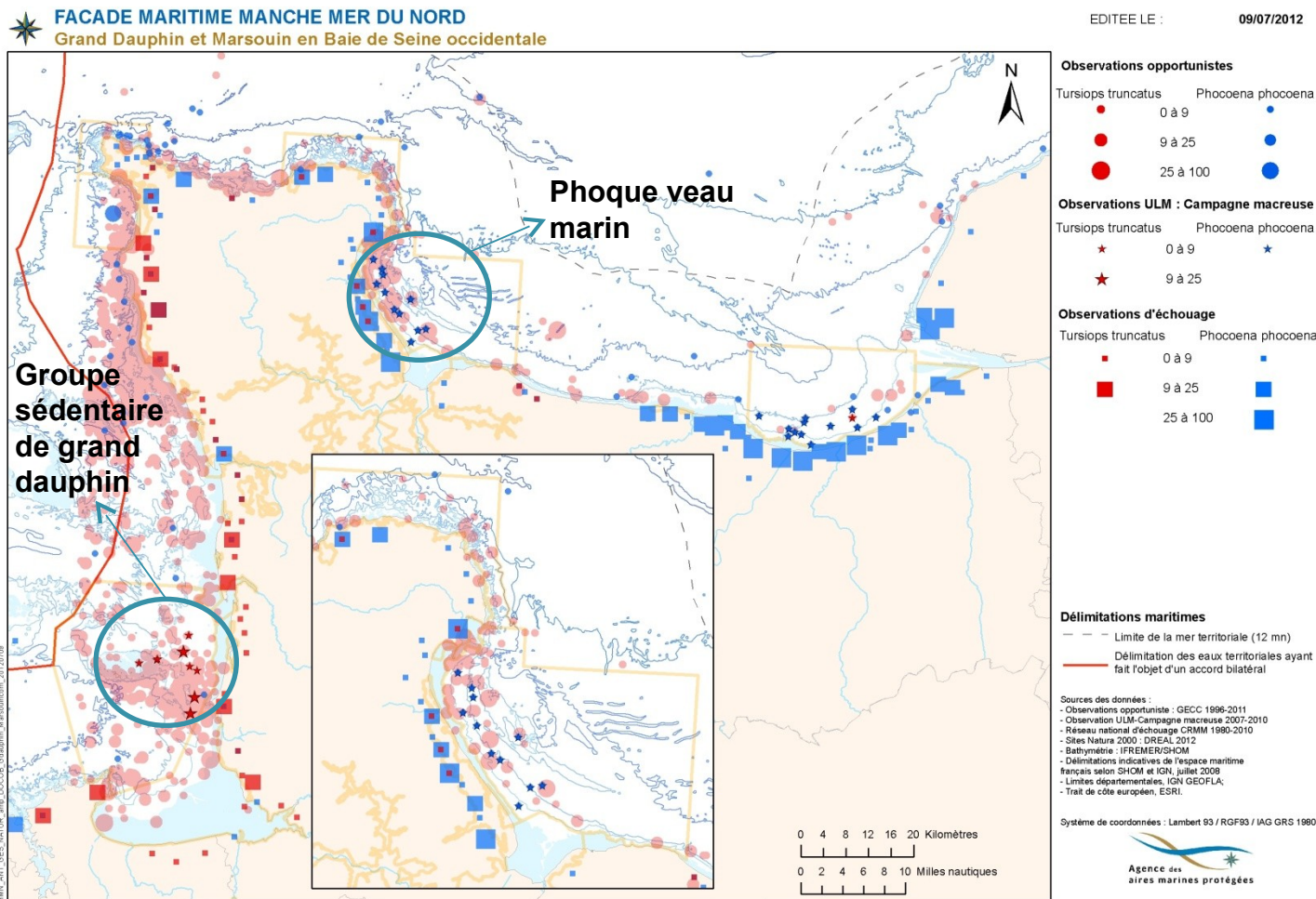
# 1. Un projet éolien situé au carrefour des espaces naturels remarquables





# Au niveau des mammifères marins:

Forte présence du Grand dauphin (*tursiops truncatus*)  
 du Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)

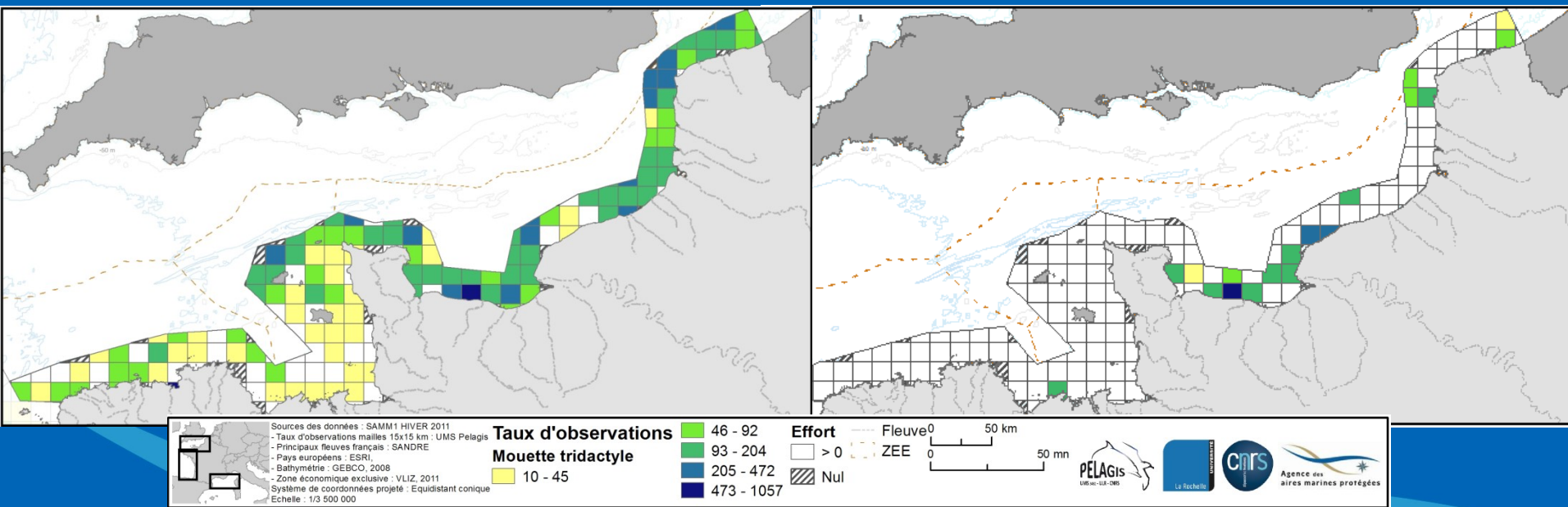


# L'avifaune marine:



©PBannon

Exemple de la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), annexée à la **Convention OSPAR**





## Au niveau des habitats:

**Un gisement de coquilles saint jacques**



**Vasières  
intertidales  
(Convention  
OSPAR)**





## 2. Les recommandations de l'Agence auprès du consortium

**Non opposé au projet mais nécessité de vigilance sur plusieurs points:**

- Sur les études réalisées pendant la phase de levée des risques et le suivi jusqu'à la phase démantèlement
- Sur la prise en compte des effets cumulés des autres projets éoliens (coté français et coté anglais).
- Sur les conditions d'installations et le tracé du raccordement électrique en milieu marin



-Création d'une instance de suivi scientifique, pluridisciplinaire et indépendante  
au niveau national (veiller à la mise en application des mesures compensatoires  
et à la cohérence du suivi)

-Mutualiser les données environnementales entre les différents consortiums  
(standardisation des études et comparaison inter-sites)

-Rendre publique les données environnementales acquises dès les études  
d'impact

-Mesures compensatoires évolutives et en accord avec les experts (selon les  
résultats des études)



# Merci de votre attention



Grand dauphin



Sterne caugek

